



Compte-rendu affiché

Du : 18/05/2022

Au :

Le Président

du SM3A

COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2022

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

L’an deux mil vingt deux, le 12 mai à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 6 mai en application de l’article L2121-17 du CGCT, s’est réuni dans l’auditorium du collège de SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bufflier Daniel, 5^{ème} vice-président.

Le V de l’article 10 de la loi N° 2021-1465 du 10 novembre 2021 réactive jusqu’au 31 juillet 2022 les dispositions dérogatoires suivantes : « seule la présence d’un tiers des membres en exercice est requise » et « possibilité pour un membre d’être porteur de deux pouvoirs ».

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (58) :

Délégués présents (27): Villard H., Viale P., Burnet G., Mattel JL., Stropiano M., Pépin S., Bouvard C., Matano A., Pignal-Jacquard M., Clémentin R., Van Cortenbosch R., Beerens-Bettex S., Watt Chevallier A. (à partir de la délibération D2022-03-07), Perrillat-Amédé A., Bufflier D., Arnould R., Déage P., Lamure R. (à partir de la délibération D2022-03-08), Javogues S., Patois L., Bron M., Bégot P., Deramé L., Laperrousaz M., Carrier A., Gilet L., Spinelli R.,

Délégués ayant donné pouvoir (4) : Mayoraz R. donne pouvoir à Arnould R., Scherrer F. donne pouvoir à Laperrousaz M., Desbiolles L. donne pouvoir à Bron M., Burgniard R. donne pouvoir à Laperrousaz M.

Délégués titulaires excusés (36): Ollier B., Bouchet J., Coutagne F., Muffat M., Martel M., Médicci M., Morand G., Paget JM., Roger A., Vannson C., Hénon C., Caul-Futy F., Pernat MP., Mogenet JC., Zobel JP., Jancart D., Valli S., Mermin JP., Fournier C., Monet P., Watt Chevallier A. (jusqu’à la délibération D2022-03-06 inclus), Carteron D., Georget JC., Gaillard M., Boex C., Lamure R. (jusqu’à la délibération D2022-03-07 inclus), Mayoraz R., Forel B., Meynet-Cordonnier M., Valentin A., Cheneval JP., Bosson JF., Bosland JP., Journe JP., Meynet F., Soulat JL.

Délégués présents sans voix délibérative () :/

Bouvard C. est désigné secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 18H40.

Ordre du jour

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

D2022-03-01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions - Porter à connaissance des DECISIONS DU PRESIDENT N° 2022-D-042 ; 2022-D-059 à 2022-D-064 ; 2022-D-066 à 2022-D-074 ; 2022-D-076 à 2022-D-100

D2022-03-02. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées - Approbation du PROCES-VERBAL du comité syndical du 17 mars 2022

D2021-06-06. - COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°1 au marché de Prestation intellectuelle 2021-PI-07 Etudes préliminaires pour une opération de restauration hydro morphologique sur la décharge RD14 - Commune d'Arenthon

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 du marché 2021-PI-07 engendrant une augmentation de 5 730 € HT (soit +6.4% par rapport au marché initial) portant le montant global du marché de 89 325 € HT à 95 055 € HT

Article 2 : Autorise le président à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Rappelle l'importance d'une validation préalable en cas de prestations modificatives ou supplémentaires engendrant un impact financier par rapport au montant initial contractuel des marchés.

D2021-06-07. - COMMANDE PUBLIQUE -Avenant au marché de travaux de capture de ballastière et création de hauts fonds dans l'Espace Borne Pont de Bellecombe (74) - Site à fort enjeu environnemental - Commune d'Arenthon - Marché 2021-TVX-10.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 du marché 2021-TVX-10 engendrant une augmentation de 67 416,5 € HT (soit +22,44% par rapport au marché initial) portant le montant global du marché de 300 474 € HT à 367 890,5 HT (Pour information, considérant l'exécution du marché et les tranches optionnelles réellement affermies, le montant réellement payé sur ce marché s'élève à 322 878,5 € HT soit une hausse de 22 404,50€ HT)

Article 2 : Autorise le président à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D2021-06-08. - COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N°3 au Marché 2020-TVX-08
« Travaux de confortement des systèmes d'endiguement de Samoëns contre les crues du Clévieux et du Giffre »

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le projet d'avenant n°3 du marché 2020-TVX-08 annexé à la délibération portant le montant du marché de 3 583 042,00 € HT à 3 803 280,79 € HT, soit une hausse de 220 238,79 € HT représentant une augmentation de 6.15% rapport au montant initial du marché.

Article 2 : Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES LOCALES

D2021-06-09. - FINANCES LOCALES -- Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau - 2019-2022 avenant n°1 au contrat - Prolongation

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 au Contrat Global du bassin versant de l'Arve tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Président du SM3A ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat global du bassin versant de l'Arve, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D2021-06-010. - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Décision Budgétaire Modificative N°1

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la décision budgétaire modificative n°1 suivante, par chapitres :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Chapitre 45819 : Opération pour compte de tiers 9 Convention Mieussy opération berges sous ouvrages communaux	22 170.31 €
45819	Opération pour compte de tiers 9 - convention Mieussy opération berges sous ouvrages communaux	22 170.31 €
	Chapitre 21 : immobilisations corporelles	- 22 170.31 €
2111	Terrains nus	- 22 170.31 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0.00 €

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FONCTION PUBLIQUE

D2021-06-011. - FONCTION PUBLIQUE - Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur les risques « santé » et « prévoyance » pour les agents titulaires ou non-titulaires en position d'activité à compter du 1^{er} juin 2022.

Article 2 : Fixe le niveau de participation dans la limite de la cotisation versée par l'agent comme suit :

- Pour le risque santé : 19 € bruts par agent et par mois
- Pour le risque prévoyance : 17 € bruts par agent et par mois

Conformément, à l'article L5111-7 I bis du CGCT, l'agent transféré au SM3A suite à la dissolution du SIFOR conserve le bénéfice des participations qui lui étaient applicables au titre de contrats labélisés.

Article 3 : Précise que la participation sera versée directement à l'agent, sur présentation d'un justificatif d'adhésion à une offre labélisée

Article 4 : Autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D2021-06-012. - FONCTION PUBLIQUE - Personnel titulaire - Emplois permanents :
Modification du tableau des effectifs

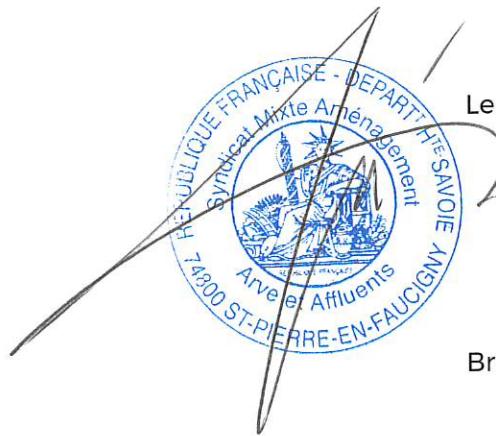
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Accepte au sein du tableau des effectifs le remplacement d'un poste à temps complet d'ingénieur principal par un emploi de technicien principal de seconde classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

POINTS DIVERS

La séance est close à 19h35.



Le Président,

Bruno FOREL